

Séance du 22 Décembre 2005

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Massé, Delas, Mme Dufrêne, MM. Gommez-Vaez, Saussié, Adjoint ; Mme Favoreu-Dumas, MM. Laroche, Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Darmendrail, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Larran-Lange, Bisauta, Capdevielle, M. Casenave, Mme Lougarot, MM. Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Durruty à M. le Maire ; Mme Bordenave à Mme Ipharraguerre ; Mme Boé à Mme Chevrel ; Mme Chabaud-Massoni à M. Massé ; M. Causse à Mme Bisauta.

ABSENTS : Mme Jeambrun, M. Arandia.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : URBANISME - ZAC d'Arrousets - Cession à la SEPA des terrains situés chemin de Sanguinat

M. ETCHEGARAY présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre du projet d'aménagement du secteur d'Arrousets, par délibération en date du 19 décembre 2002, vous aviez autorisé la cession des terrains appartenant à la Ville de Bayonne au profit de la C.A.B.A.B. pour un montant de 6,74 €/le m² correspondant au prix de revient moyen d'achat des terrains par la Ville de Bayonne (montant initial d'acquisition majoré de 5 % l'an).

La cession au profit de l'établissement public intercommunal n'est pas intervenue dans la mesure où une convention d'aménagement a été signée par celui-ci avec la SEPA pour la réalisation de la ZAC d'ARROUSETS.

C'est la raison pour laquelle il vous est proposé de céder les parcelles concernées par la délibération susvisée à la SEPA, et ce, dans les mêmes conditions financières, actualisées au 1^{er} décembre 2005.

Vu l'estimation des Services Fiscaux en date du 20 octobre 2005, vu la délibération en date du 19 décembre 2002, je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à signer la cession des parcelles AL 167, 168, 178, 257, 312, 313, 343, 345 pour une superficie totale de 2 ha 95 a 30 ca pour un montant de 8 €/le m², soit un montant total de 236.240 €

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.